

# PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

**ICI**  
**ON AIME**  
**RÉDUIRE LES**  
**DÉCHETS**

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



## RAPPORT ANNUEL 2024

**DANS LE 23**  
**ON RÉDUIT**

**ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS.**



évolis 23

GROUPE BNP PARIBAS

SICTOM  
DE  
CHENERAILLES

CREUSE GRAND SUD  
CONSEIL DE CERCLES

Maire  
CORNILLÉ

CREUSE SUD-OUEST  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Créuse  
confluence  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avec le  
soutien de



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

# ÉDITO

Ce rapport annuel est celui de la première année où 5 nouvelles collectivités ont transféré les compétences prévention et traitement des déchets à Evolis23.

Ce changement d'organisation pour ces territoires s'accompagne d'un objectif ambitieux de réduction de déchets. D'ici 2030, il leur faudra atteindre les 135 kg d'Ordures Ménagères résiduelles par habitant pour correspondre aux attentes de la nouvelle unité de valorisation énergétique dont la construction est portée par Limoges Métropole, le Syded 87 et Evolis 23.

La réduction des ordures ménagères est un défi puisqu'elle constitue un changement d'habitude mais est indispensable pour un avenir plus respectueux de l'environnement.

**Pour atteindre cet objectif, chacun doit avoir en tête un objectif commun: « dans le 23 on réduit ! »**

Patrick ROUGEOT  
Maire de Saint-Léger-Le-Guéretois  
Président d'Evolis 23



## SIGLES ET ACRONYMES

<b>ADEME</b> :	Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie
<b>CCES</b> :	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
<b>CDT</b> :	Centre de tri
<b>CEDLM</b> :	Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole
<b>DEA</b> :	Déchets d'Éléments d'Ameublement
<b>DEEE</b> :	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
<b>DMA</b> :	Déchets Ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères, déchets recyclables, verre et déchets collectés en déchetterie)
<b>DND</b> :	Déchets Non Dangereux
<b>DNDI</b> :	Déchets Non Dangereux Non Inertes
<b>ECT</b> :	Extension des Consignes de Tri
<b>EPCI</b> :	Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>ISDND</b> :	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
<b>OMR</b> :	Ordures Ménagères Résiduelles
<b>PLPD</b> :	Plan Local de Prévention des Déchets
<b>PLPDM</b> :	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
<b>SPGD</b> :	Service Public de Gestion des Déchets
<b>SICTOM</b> :	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

# SOMMAIRE

- p. 2 Édito  
p. 2 Glossaire

## 1 : Périmètre et contexte

- p. 4 Périmètre  
p. 5 Contexte

## 2 : Prévention et communication

- p. 6 Prévention  
p. 7 Communication

## 3 : Tri, valorisation, traitement

- p. 11 Tri et valorisation  
p. 14 Traitement

## 4 : Budget

- p. 15 Objectifs de réduction des déchets des EPCI 23

p. 20

## Synthèse globale

Territoires historiques Evolis 23 et territoires 2024



# PARTIE 1

# PÉRIMÈTRE ET

# CONTEXTE

---

# 1. Périmètre

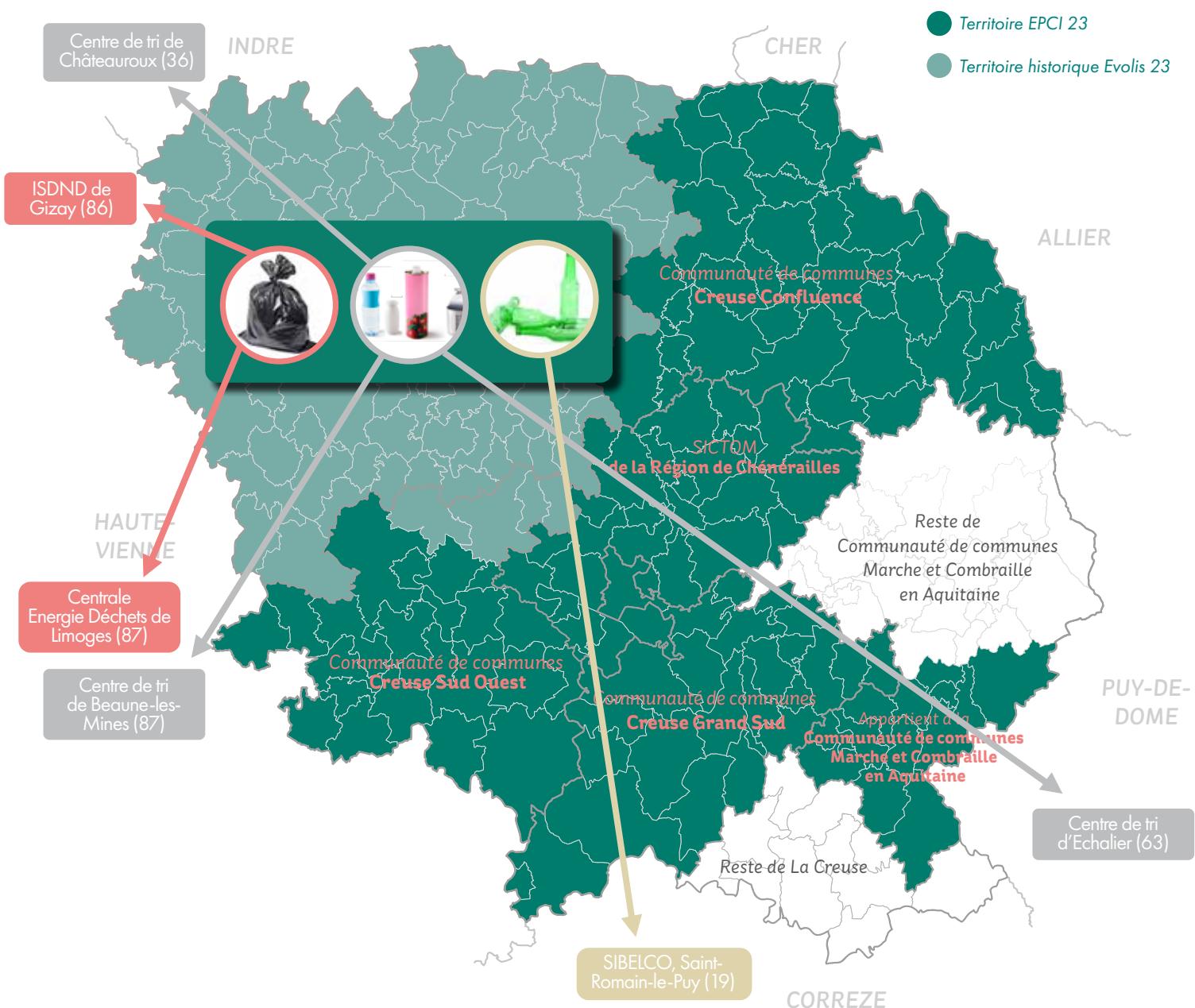
Dans le 23, on réduit ses déchets !

C'est la devise adoptée par les territoires creusois (Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud, Creuse Confluence, le SICTOM de Chénérailles et une partie de Marche et Combraille en Aquitaine) qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ont rejoint le syndicat Evolis 23 sur la compétence prévention et traitement des déchets.

**135 communes**

**5 EPCI**

Les populations de référence sont les populations municipales insee 2020 applicables au 01/01/2024 soit 46 435 hab.



## 2. Contexte

### 2.1 - Les faits marquants de l'année

- **L'adhésion des nouveaux territoires** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les compétences Prévention et Traitement des déchets (Creuse Confluence, SICTOM de Chénérailles, Creuse Sud Ouest, Creuse Grand Sud et Marche et Combrailles en Aquitaine).

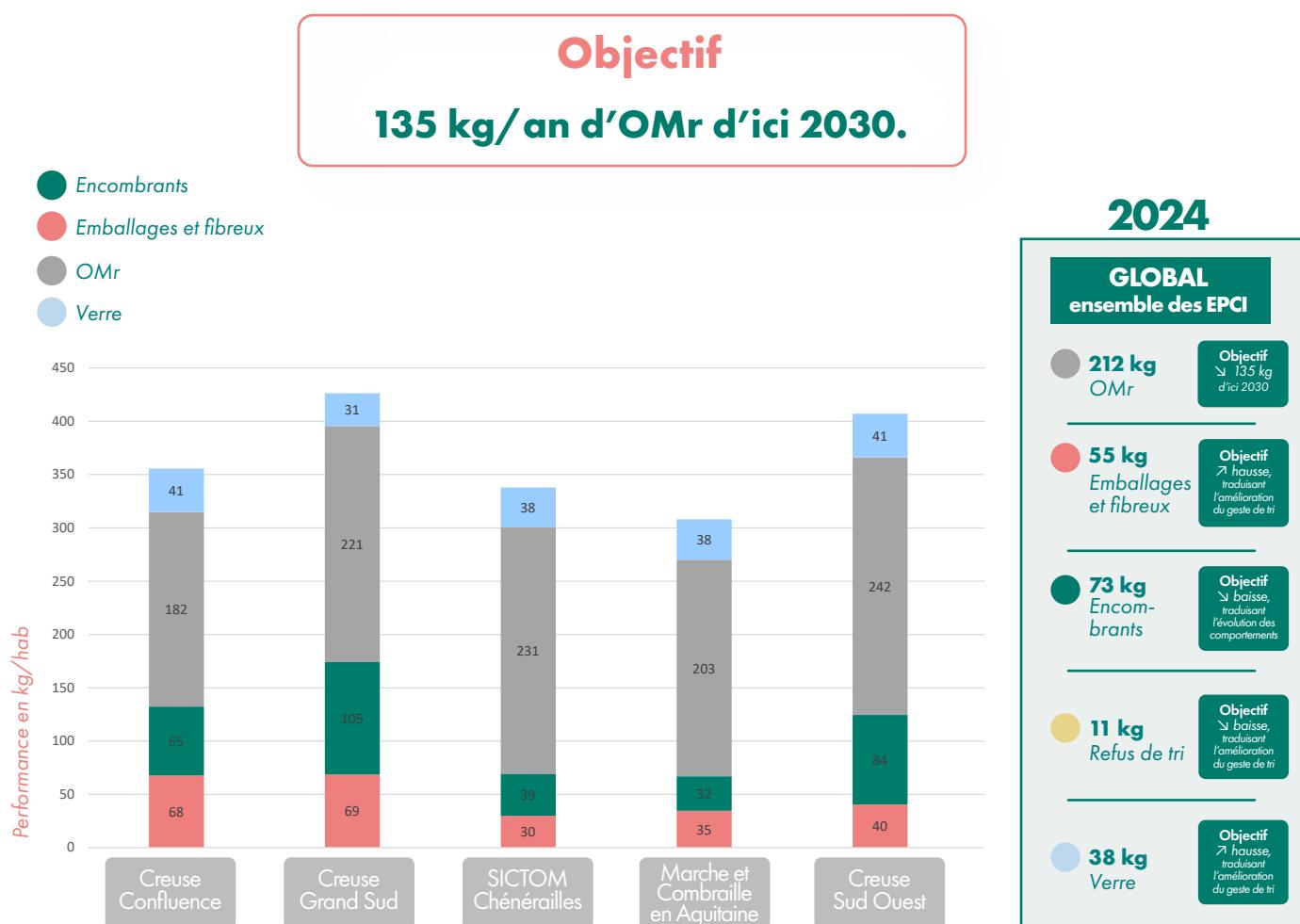
- **La panne de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole** a entraîné un détournement important des flux vers des installations d'enfouissement. L'impact financier pour la collectivité a été limité car l'exploitant a pris à sa charge le surcoût.

- Élaboration du **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**.



Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, le 24 septembre 2024, en présence de tous les acteurs des collectivités

### 2.2 - Les indicateurs techniques





## PARTIE 2

# PRÉVENTION DES DÉCHETS ET COMMUNICATION

---

## 1. Prévention des déchets

Avec le transfert de la compétence « Prévention des déchets » à Evolis 23, l'année 2024 aura été l'année de la concertation et de la construction du Programme Local de Prévention des Déchets.

Ce programme, qui couvrira la période 2025–2030, fixe des objectifs de réduction des déchets et prévoit des actions ciblées sur l'ensemble du territoire.

Pour les adapter aux besoins locaux, des rencontres avec les habitants ont été organisées tout au long de l'année 2024.



### 1.1 - Animations et sensibilisations

- **5 ateliers de concertation** menés par Evolis 23 pour la rédaction du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

47 participants



Atelier à Creuse Confluence, 20/06/2024

- **6 animations** réalisées par Evolis 23 sur le thème du compostage et de la prévention des déchets

133 adultes et 37 enfants sensibilisés



Animation à Bourganeuf le 5/06/2024

### 1.2 - Composteurs individuels

Le transfert de la compétence « Prévention des déchets » à Evolis 23 et la généralisation du tri à la source des biodéchets à tous les professionnels et aux particuliers prévue par la loi antigaspillage de 2020 ont eu lieu à la même date : le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Du fait de cette correspondance des dates, de nombreux usagers se sont montrés intéressés, dès sa mise en place, par le service de distribution de composteurs individuels à tarif subventionné proposé par Evolis 23.

**364 composteurs individuels ont été distribués pour cette première année**



### 1.3- Broyage déchets verts

Une opération de collecte des sapins de Noël a été organisée sur les communes volontaires. Les sapins, rapportés auprès des différents points de collecte, sont ensuite broyés par un agent d'Evolis 23.

Le broyat obtenu est laissé à la commune, si elle le souhaite. Dans le cas contraire, il est récupéré par Evolis 23 pour alimenter les bacs à broyat placés à côté des composteurs collectifs.

**238 sapins de Noël collectés**

**2 t de déchets verts collectés,  
broyés et valorisés**



### 1.4- Perspectives

Dès 2025, une fois le PLPDMA adopté par tous (conseils communautaires et comités syndicaux), de nouvelles actions seront mises en place : déploiement de composteurs collectifs, animations scolaires, animations tout public, éco-manifestations, ...

Toutes ces actions auront pour objectif commun la réduction des OMr (ordures ménagères résiduelles) afin que le coût, qu'il soit économique ou environnemental, de la gestion de ces déchets reste supportable pour tous.

## 2. Communication

---

Informier, sensibiliser et convaincre constituent des éléments clés de toute démarche de prévention. À ce titre, la communication joue un rôle central dans la diffusion et la valorisation des actions menées par les collectivités ; dans le but d'encourager progressivement un changement durable des comportements.

Evolis 23 pilote et coordonne les supports de communication de prévention des déchets. Evolis 23 conçoit les documents. Ce sont les communicants relais des EPCI qui diffusent ces supports et mettent leurs moyens à contribution pour faire rayonner les actions de prévention.

---

### 2.1- Pilotage

L'année 2024 a vu le lancement d'une communication commune aux 5 EPCI concernés, avec la création d'une identité de marque «Dans le 23, on réduit ses déchets», associée à une charte graphique.

- **La charte graphique :** avec des couleurs fortes et originales, cette identité vient volontairement casser les codes du genre. L'objectif est de mettre en avant l'attachement au territoire et dans le même temps



l'amour et le respect de l'environnement.

L'idée est de créer une "identité-accroche" où le logo-slogan (déclinable à l'infini) devient le porte-parole des collectivités.

Une accroche fédératrice vient encadrer le bloc-signature qui présente l'intégralité des acteurs concernés.

- **Déclinaison des supports de communication.** La charte graphique a été déclinée sur de nombreux supports de communication : diaporama, courrier, note, modèle d'affiche, de flyers, logos, visuels thématiques, etc.
- **Mise en place d'outils d'aide à la coordination :** annuaire des EPCI (contacts), serveur partagé, plan de communication global, etc.
- Mise en place de **kits de communication** à destination des communicants relais des EPCI. Pour chaque action de prévention, un kit de communication est conçu afin de faciliter sa promotion à travers divers

canaux. Ce kit comprend généralement :

- Une affiche (destinée à l'affichage en mairie par exemple) ;
- Un texte media (utilisable pour un article web, un communiqué de presse, etc.) ;
- Des visuels (adaptés aux réseaux sociaux, articles, signatures d'e-mail, etc.) ;
- Un mémo d'aide à la diffusion.

Ce kit est transmis en amont des évènements aux communicants relais pour diffusion. Le contenu peut être enrichi selon la nature et l'ampleur de l'action concernée.

### 2.2- Supports de communication & campagnes 2024

Conception et impression :

- Mémos-tri bioseau ;
- Habillage de stand (bâches, oriflamme, roll up).

Création de kit communication pour :

- Les ateliers et les animations ;
- Le PLPDMA : questionnaires et enquête ;
- La rencontre CCES.

Relations presse et réseaux sociaux :

- Communiqués de presse : 12 ;
- Publications et relais facebook : 10.



### 2.2- Perspectives

Début 2025, la communication sera centrée sur la présentation et la diffusion du PLPDMA finalisé. Puis, viendra ensuite le lancement du compostage collectif, des éco-manifestations, ainsi que des animations

scolaires et de terrain. Ces actions s'accompagneront de la création et de la diffusion de nombreux supports destinés à sensibiliser et mobiliser les publics cibles.





# PARTIE 3

# TRI,

# VALORISATION

# ET TRAITEMENT

---

### 1. Tri et valorisation

Suite au transfert de compétences, les contrats CITEO des cinq EPCI creusois concernés et celui d'Evolis 23 ont été regroupés en un seul ce qui, au-delà du gain financier pour les reprises matières, a permis d'en faciliter la gestion administrative.



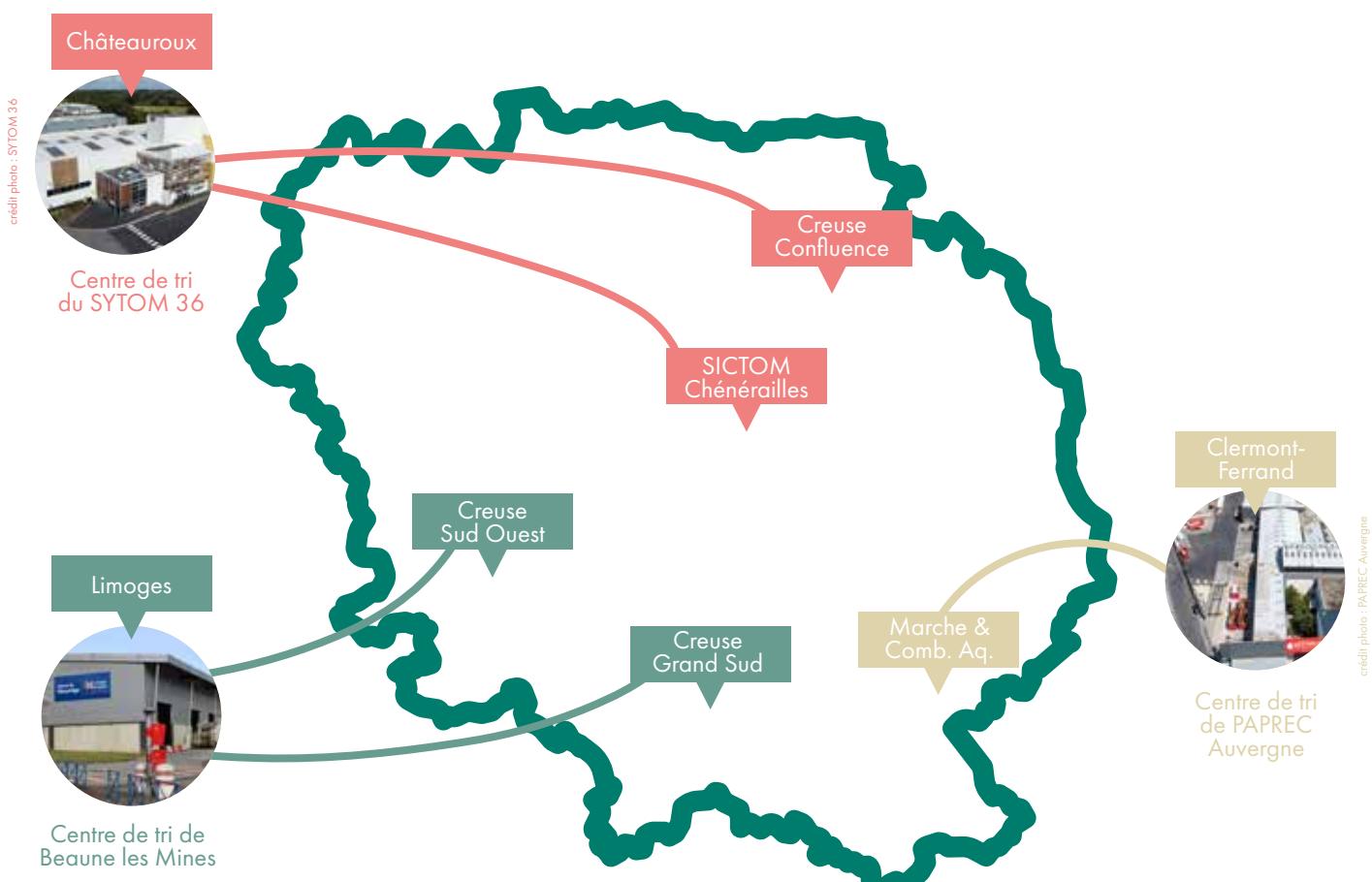
#### 1.1 - Quantité d'emballages collectée

Dans le cadre des accords passés par les EPCI (entente intercommunales ou contrats) les unités de tri de leurs emballages ménagers ont été conservées pour chacun d'eux :

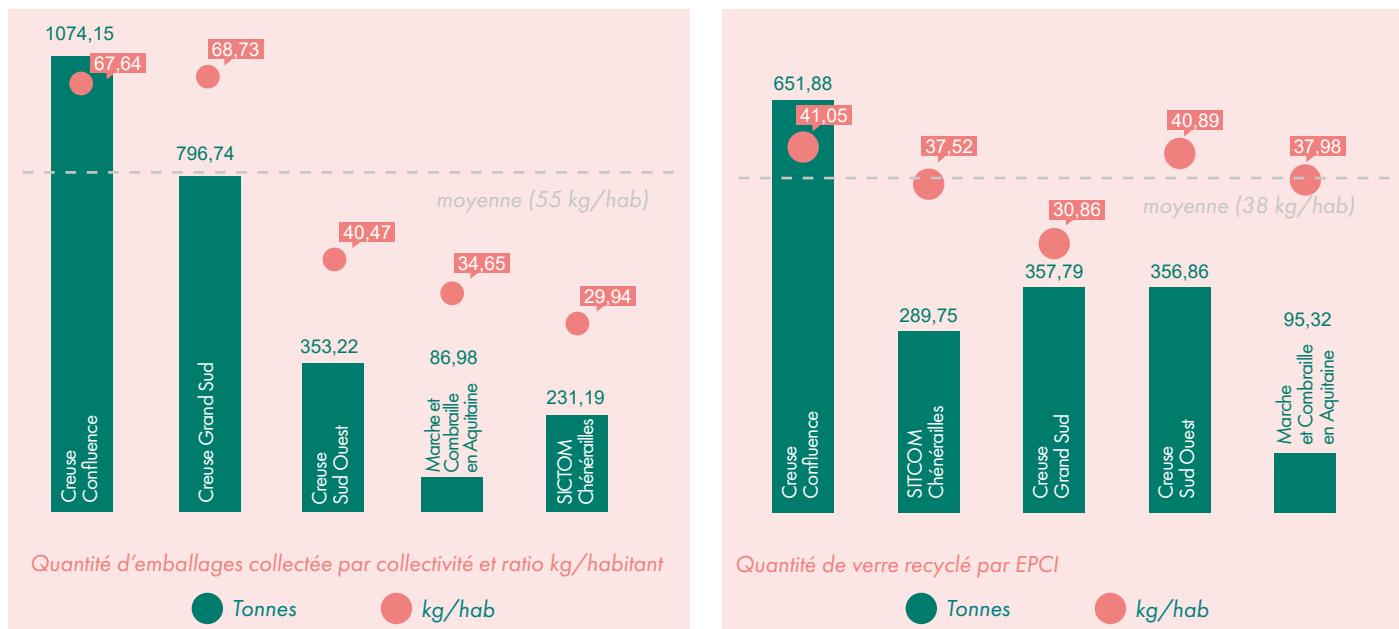
- Le Centre de tri du Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères de la région de Châteauroux (SYTOM 36) au Poinçonnet (exploitant PAPREC) pour **Creuse Confluence** et le **SICTOM de Chénérailles**. Leurs emballages collectés sont déposés au

quai de transfert de Saint Silvain Bas le Roc et partent en mélange vers le centre de tri du Poinçonnet.

- Le centre de tri «ex-Echalier» de Clermont-Ferrand (exploitant PAPREC) pour **Marche & Combraille en Aquitaine**.
- Le centre de Recyclage de Beaune-les-Mines exploité par Limoges Métropole pour **Creuse Sud Ouest** et **Creuse Grand Sud**.



## Partie 3 : tri, valorisation et traitement



### 1.2- Quantités valorisées et destinations

MATIERES, expédiées à partir des centres de tri	PRESTATAIRES ET USINES DE RECYCLAGE
Acier	HENAULT (87)
Aluminium	HENAULT (87)
Petit aluminium	Alunova (D) pour thermolyse via HENAULT (87)
Journaux Magazines Revues	NORSKE Skog Golbey (88)
Papier	SMURFIT Kappa (87)
Cartons	SMURFIT KAPPA par REVIPAC
Briques Tetra	LUCART SAS par REVIPAC
Les plastiques : films, bouteilles, flacons, pots plastiques en PE, PP, PET	VALORPLAST (usines dans les départements 01, 13, 21, 42, 43, 55, 59, 60, 64, 68, 71, 78, 88 + 1 site à l'exportation, en Espagne)
Flux développement *	CITEO : Trivsosges Epinal SUEZ, Chavelot Citraval (88), Norpalplast Lesquin (59), Sarl Envt Mende (48),

\*concerne environ 15% des plastiques récupérés : c'est une filière R&D (Recherche et Développement) pour développer les filières de recyclage des emballages plastiques.

Chaque centre de tri dispose d'une unité de traitement de ses refus de tri. Ainsi, pour le centre de Recyclage de Beaune les Mines Limoges, les refus de tri de Creuse Sud Ouest et de Creuse Grand Sud sont valorisés à la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole.

Les refus de tri issus du centre de tri du Poinçonnet pour

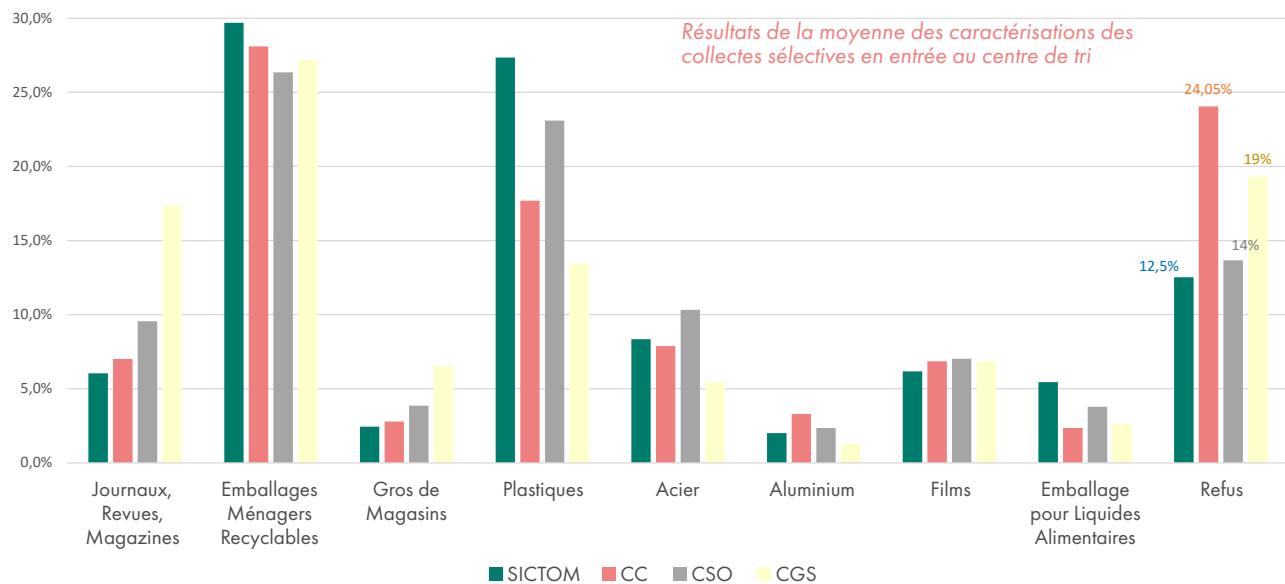
Creuse Confluence et le SICTOM de Chénérailles sont valorisés en Combustible Solide de récupération (CSR) à Chanceaux près Loches (PAPREC).

La totalité du verre est repris par O-I France et recyclé sur le site de SIBELCO à Saint Romain le Puy.

### 1.3- Caractérisations

Diverses caractérisations ont été effectuées sur les chargements apportés par chaque collectivité sur leur centre de tri respectif. Cela permet de connaître pour le ges-

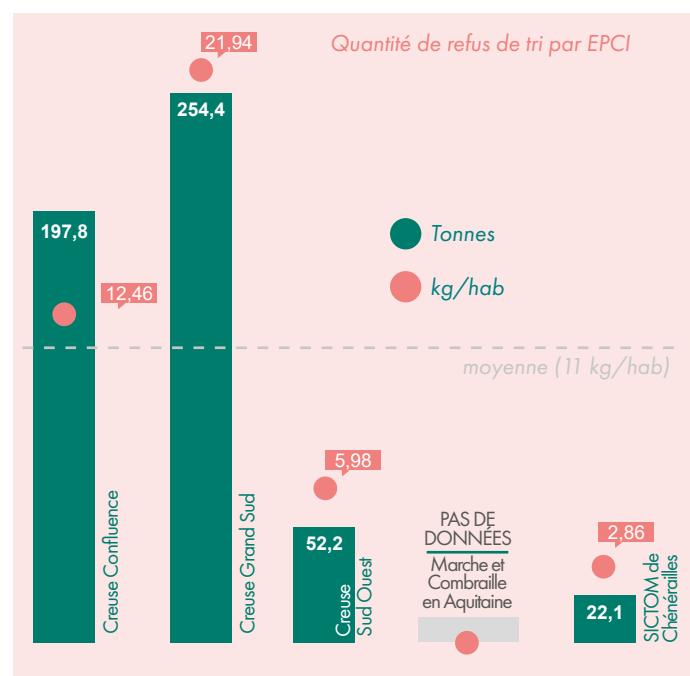
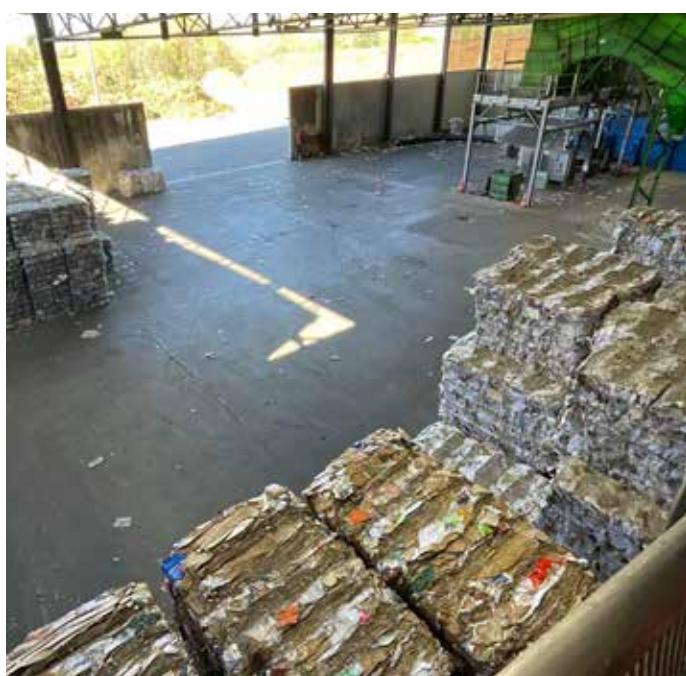
tionnaire du centre de tri la répartition par matériau et les refus affectés au gisement des collectivités.



### 1.4- Refus de tri

La part de refus sur les tonnages entrants en centre de tri est dans certains cas peu représentative. En effet, les refus sont affectés aux collectivités utilisatrices par le gestionnaire du centre de tri lors des évacuations. Ce dernier optimise les répartitions de chaque chargement en fonction des quantités produites. Ainsi, les quantités

de refus de Marche Combraille en Aquitaine n'ont pas été affectés en 2024 mais restent en stock pour l'année suivante.



## 2. Traitement des déchets collectés

Les cinq EPCI creusois concernés par le transfert de compétence ont vu leur exutoire de traitement passer sous la responsabilité directe d'Evolis 23, suivant les mêmes exutoires que pour le syndicat.

Les ordures ménagères sont ainsi traitées à la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM) et les encombrants, hormis pour Marche et Combraille en Aquitaine, à l'ISDND alvēol à Peyrat de Bellac.



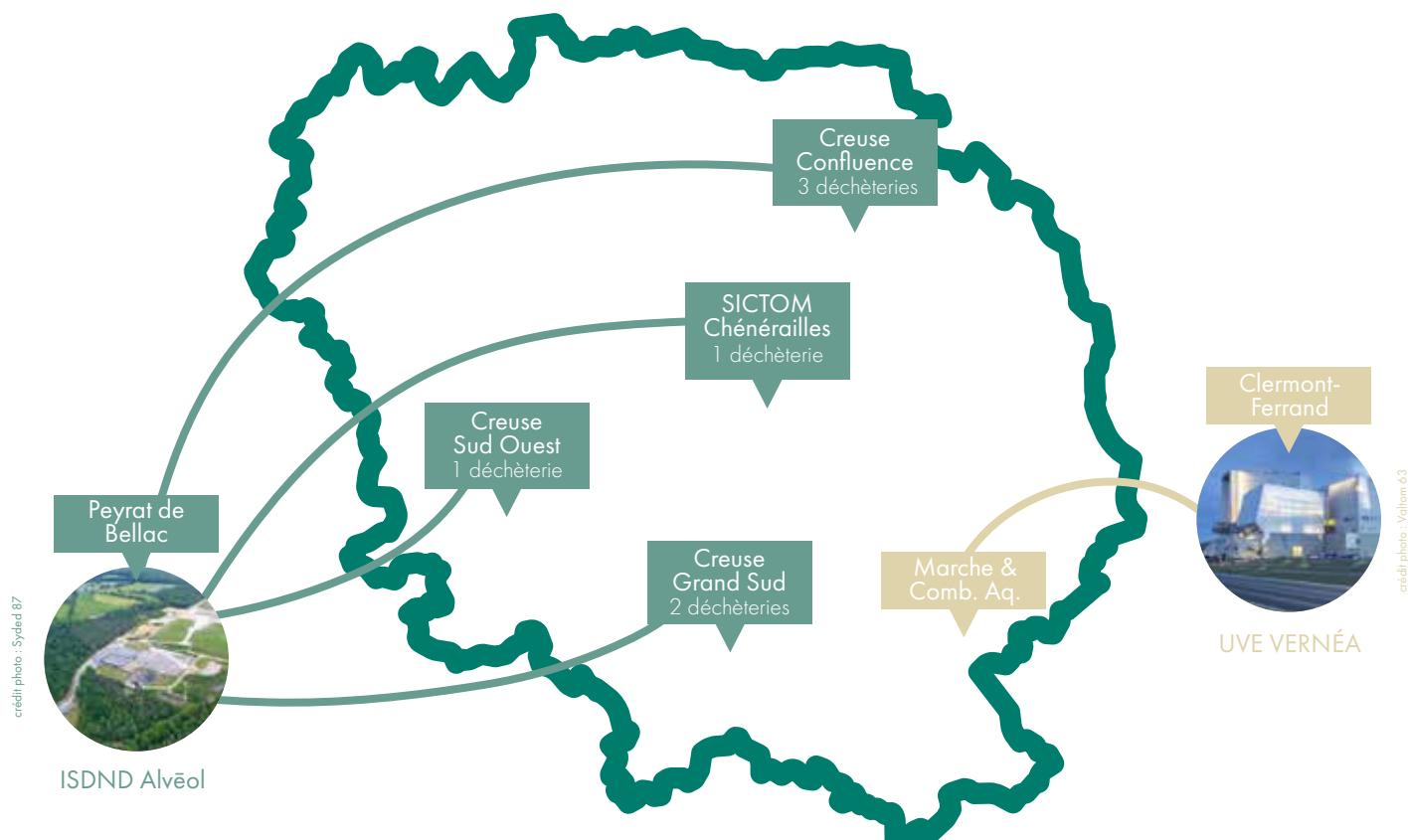
### 2.1- Les encombrants

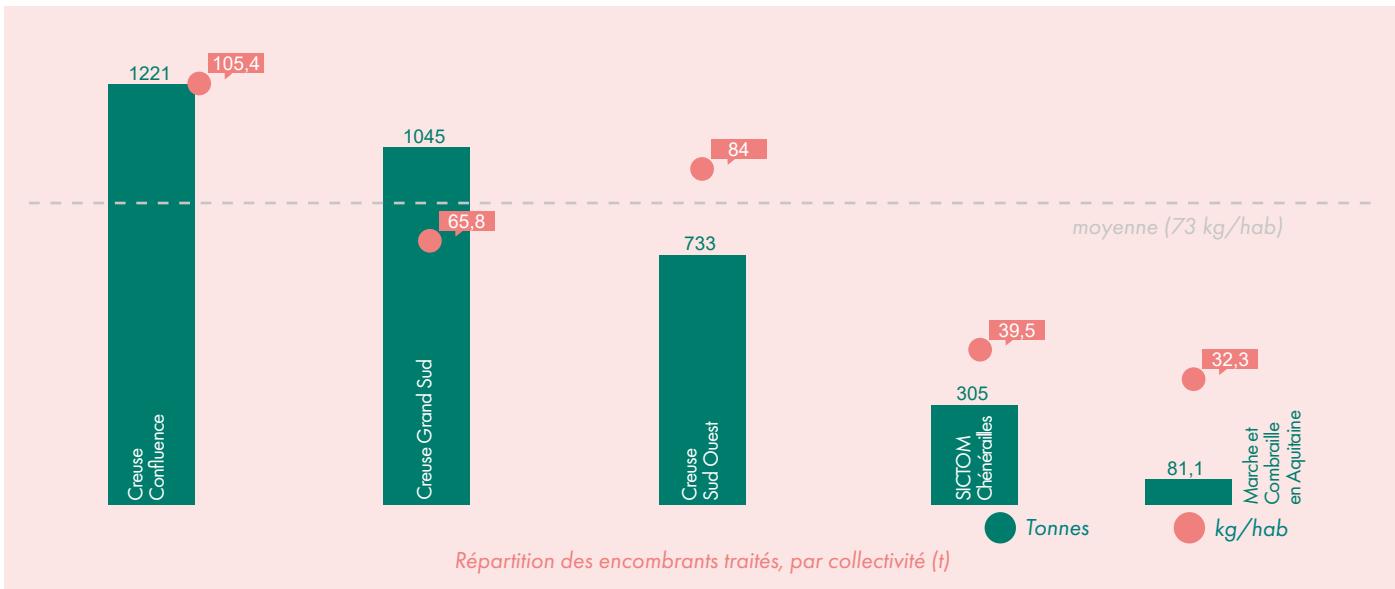
L'ISDND alvēol, à Peyrat de Bellac (87), exploitée par SUEZ (par délégation de service public du SYDED 87) reçoit l'ensemble des encombrants des déchèteries du territoire (hors Marche et Combraille en Aquitaine), à savoir ceux des déchèteries de:

- Parsac, Budelière, Saint Sylvain Bas le Roc (Creuse Confluence),
- Le Thym, Les Alluchats (Creuse Grand Sud),
- Saint-Dizier-Masbaraud (Creuse Sud-Ouest),
- St Pardoux les Cards (SICTOM de Chénérailles).

Les encombrants de Marche et Combraille en Aquitaine déposés à la déchèterie de Giat (63) sont incinérés à l'Unité de Valorisation Énergétique VERNEA 63 à Clermont.

Remarque : avant la mise en œuvre de l'organisation des transports vers l'ISDND d'alvēol par Creuse Confluence, 16.8 t d'encombrants ont été transférées vers l'ISDND de Maillet (03) les 4 et 5 janvier 2024.





## 2.2- Les ordures ménagères

La **CEDLM**, à Limoges (87), exploitée par Veolia (par marché de prestation avec Limoges Métropole) traite l'**ensemble des ordures ménagères** ainsi que les **refus de tri** de recyclables du centre de recyclage de Beaune les Mines.

Par ailleurs, du fait de l'incertitude de la capacité de la CEDLM à traiter la totalité des ordures des collectivités utilisatrices, il était possible en 2024, suivant un marché public de traitement, d'utiliser comme **exutoire l'ISDND de Gizay**. Ainsi 1212 tonnes des 5 EPCI y ont été traitées en 2024.

Il est également à noter qu'en 2024, du fait d'un **incident technique impactant la structure de la CEDLM**, l'accueil des ordures ménagères sur cette installation a été arrêté du **4 juillet au 10 décembre**. Les ordures ménagères ont alors été transférées vers l'ISDND de Gizay (86) puis du Vigeant (86) pendant les travaux de réparation.

**Remarque :** les ordures ménagères du SICTOM de Chénérailles sont déposées au quai de transfert de Saint Sylvain Bas le Roc et sont transférées en mélange avec celles de Creuse Confluence. La quantité traitée sur les unités est calculée en proportion des apports respectifs effectués au quai de transfert par les 2 collectivités.

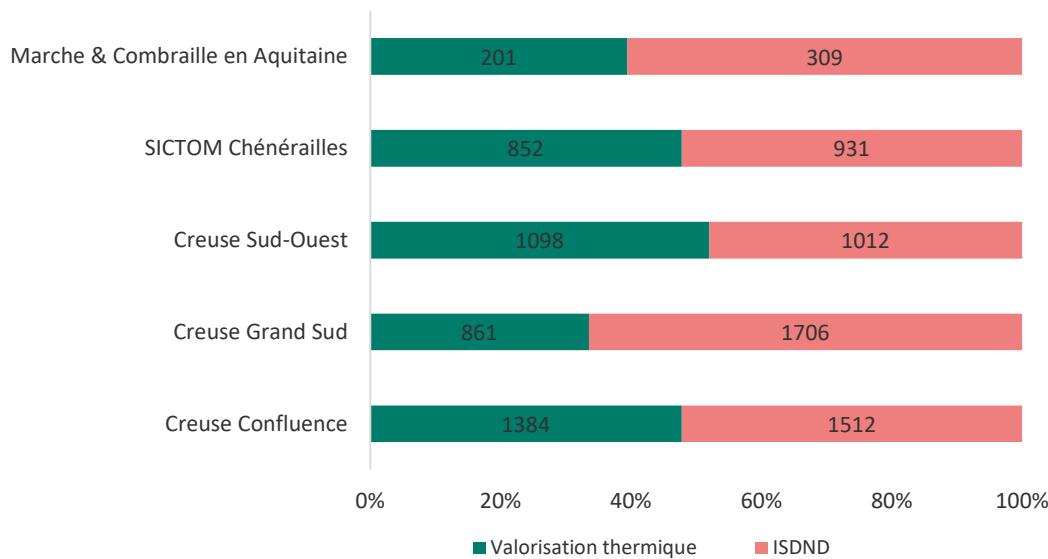
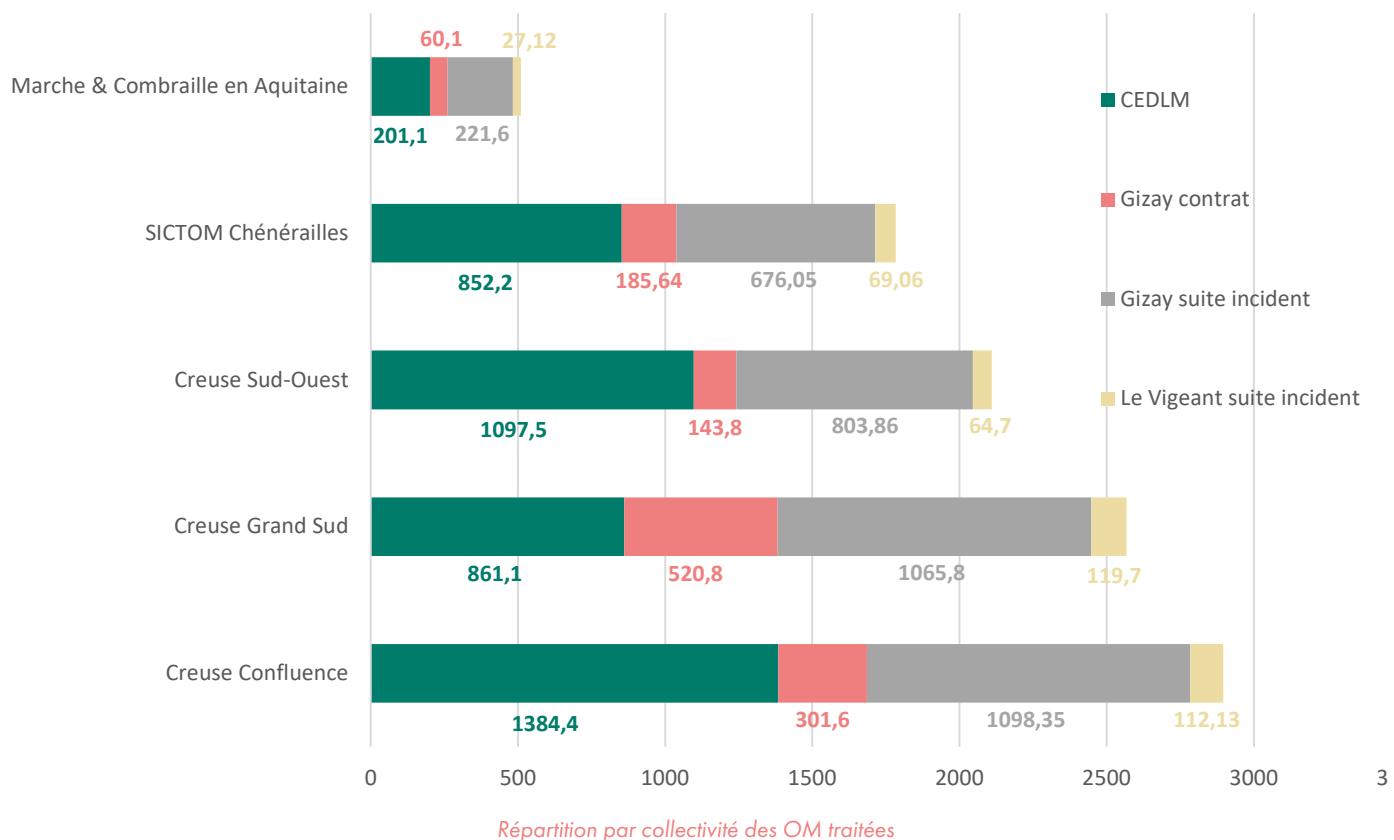


ci-dessus : Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole

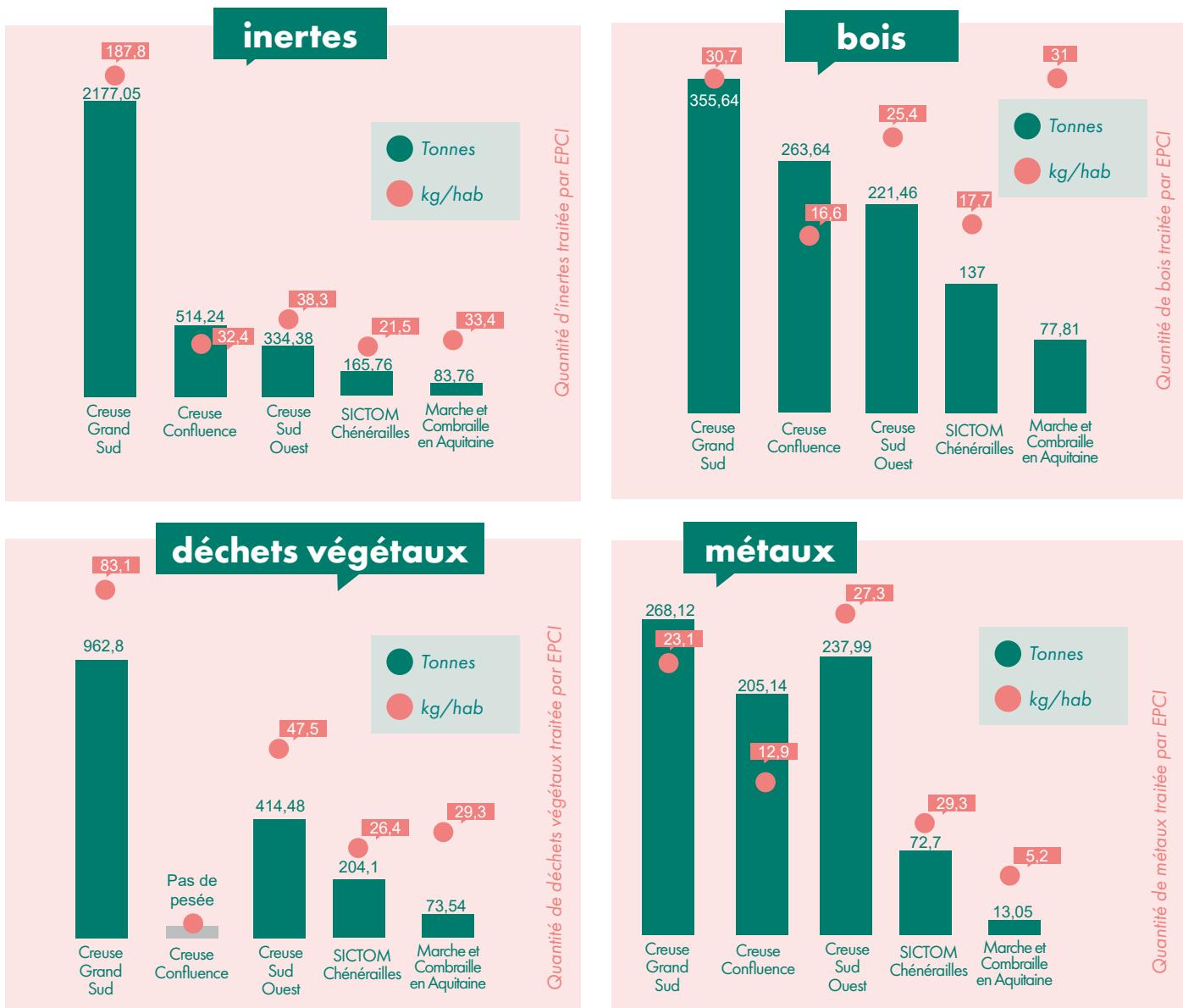


à gauche : ISDND Le Vigeant / à droite : ISDND Gizay

### Partie 3 : tri, valorisation et traitement



### 2.3- Les matières déposées en déchèteries



REPRENEURS	Creuse Grand Sud	Creuse Confluence	Creuse Sud Ouest	SICTOM de Chénérailles	Marche et Combraille en A.
INERTES	FAYOLLE & Fils SA	CMGO Glénic	LANGLADURE Recyclage	CMGO Glénic	Colas (63)
BOIS	SUEZ/Corrèze Fertil'	PAPREC Coved	VEOLIA	SUEZ/Evolis23	Paprec
DÉCHETS VERTS	SUEZ / Corrèze Fertil'	Evolis 23	LANGLADURE Recyclage	SUEZ	Suivant repreneurs de la déchèterie de Giat (63)
MÉTAUX	SUEZ	Auto Casse FERRARI	SIRMET	Auto Casse FERRARI	

### 2.4- Perspectives

- La totalité des ordures ménagères des 5 EPCI sera traitée à la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole.
- La totalité des encombrants de déchèteries de Creuse Confluence, de Creuse Grand Sud, de Creuse Sud-Ouest et du SICTOM de Chénérailles sera traitée sur l'ISDND d'alveol à Peyrat de Bellac.
- Fin de contrat pour le traitement du bois et déchets verts de Creuse Grand Sud.



# PARTIE 4

# BUDGET

---

## 4. Budget

Pour une première, l'exercice 2024 s'est déroulé sans mauvaise surprise et s'est même terminé avec un excédent confortable. Cela s'explique par les hypothèses de calcul des contributions des EPCI qui étaient assez pessimistes et conduit à les survaluer. L'excédent ainsi constitué a vocation à être conservé pour amortir les probables hausses des coûts des années à venir.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	
Libellé secteur gestion	Réalisé
Général	268 861
Communication	19 856
Prévention	205 894
Collecte	1 223
Transfert/Transport	2 858
Tri Conditionnement	476 432
Autre valorisation	248 579
Stockage	632 701
Inertes	16 073
DDS et incinération	945 143
<b>TOTAL</b>	<b>2 817 621</b>

RECETTES	
Objet	Réalisé
Vente matériaux	379 521
Ventes produits (composants, broyage à domicile...)	20 471
Soutiens	587 495
Aides	875
TEOM + contributions	2 104 204
Autres (remboursements, cessions, annulations de charge)	10 477
<b>TOTAL</b>	<b>3 103 043</b>

**Résultat : 285 422**



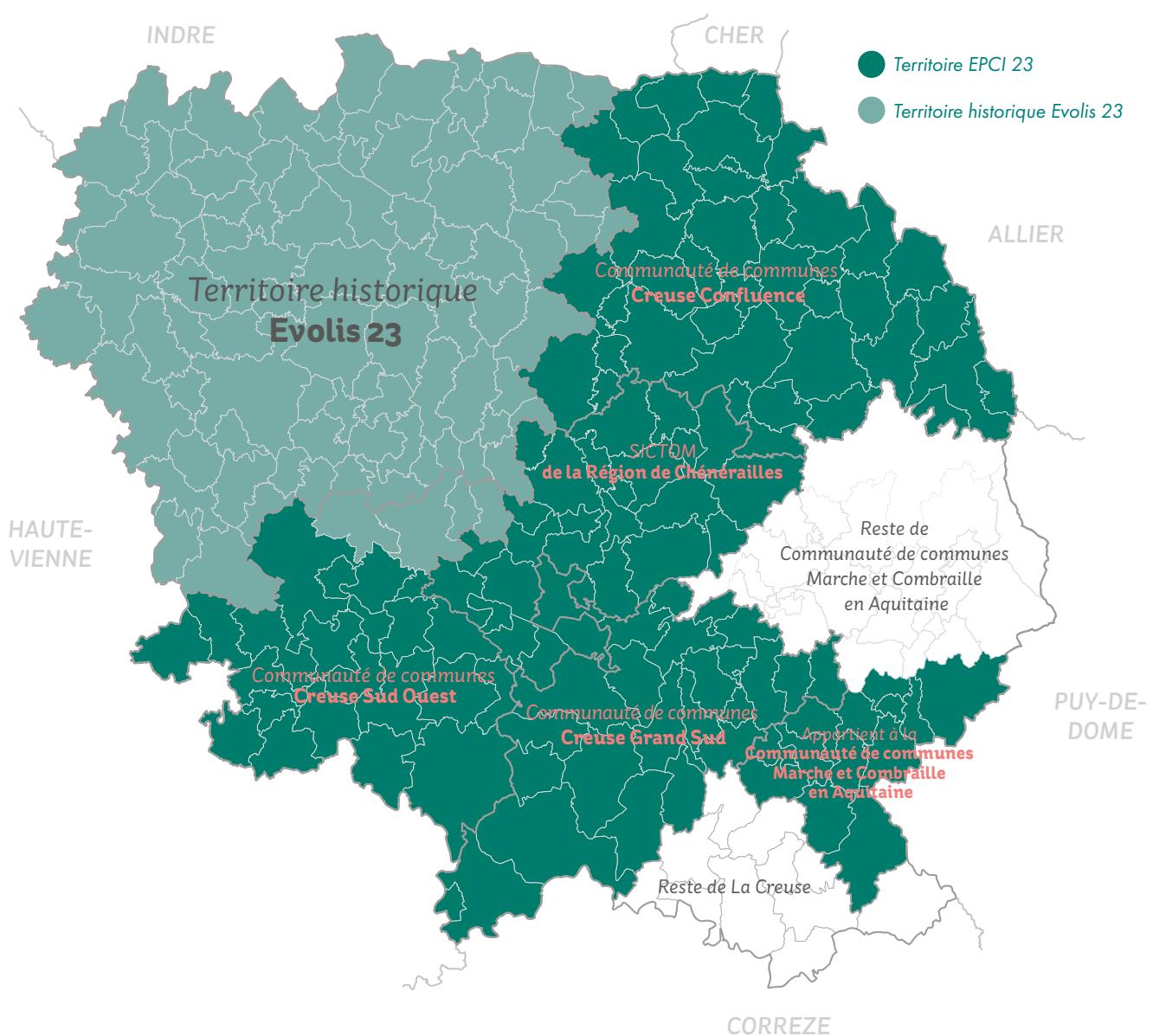
# SYNTHÈSE GLOBALE

## 1 - Mode de fonctionnement

Pour faire face aux difficultés liées au traitement des déchets, les collectivités et établissements publics de Creuse font front commun . Au **1<sup>er</sup> janvier 2024**, cinq EPCI du département ont transféré leurs compétences « **Prévention des déchets** » et « **Traitement des déchets** » à Evolis 23 :

- Communauté de Communes Creuse Confluence
- SICTOM de Chénérailles
- Communauté de Communes Creuse Grand Sud
- Communauté de Communes Creuse Sud Ouest
- Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine

La collecte et le transport des déchets restent quant à eux des compétences propres à chaque EPCI.



## 2 - Prévention

Le transfert de la compétence prévention des déchets confie, à Evolis 23, l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) avec le déploiement, sur le terrain, des actions de réduction des déchets en synergie avec chaque EPCI.

## 3 - Traitement

Le traitement désigne la phase débutant à l'arrivée des déchets sur le site final de traitement ou de valorisation. Cette étape concerne l'ensemble des flux de déchets, à l'exception de ceux couverts par les filières à responsabilité élargie du producteur (REP), hors emballages, qui restent, en 2024, à la charge des EPCI (comme les DEEE, DEA, etc.).

Evolis 23 est donc responsable des étapes de **tri** et de **valorisation des déchets recyclables** ainsi que du **traitement ultime des déchets collectés** (stockage, incinération...).

Evolis 23 est en charge de tous les marchés, contrats, suivi des soutiens... il assure un rôle de **pilote** et de **coordinateur**.

## 3 - Budget et finances

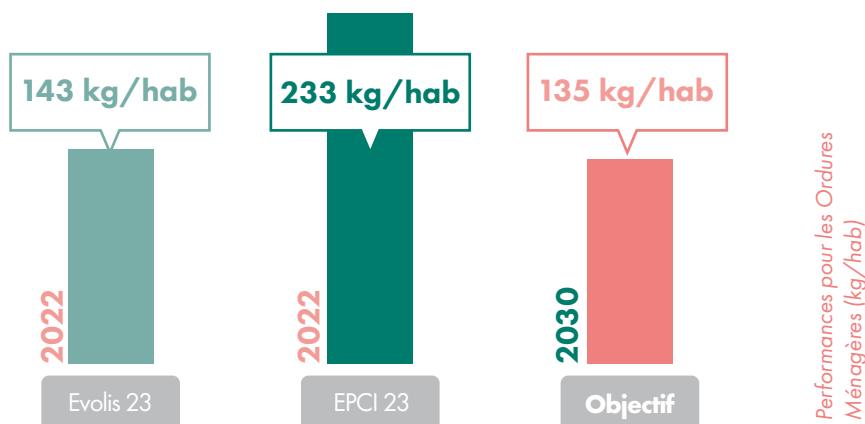
- Les dépenses et recettes de **prévention** sont mutualisées entre tous les EPCI **y compris** Evolis 23, au prorata des habitants.
- Les dépenses et recettes de **traitement** sont mutualisées entre tous les EPCI **sauf** Evolis 23, au prorata des habitants.
- Le regroupement de tous les contrats CITEO en un seul ayant permis un gain, ce dernier est mutualisé entre tous les EPCI y compris Evolis 23.

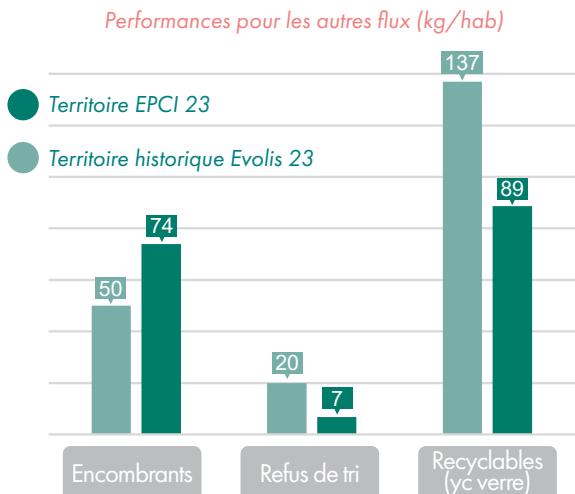
Pour l'ensemble des EPCI, le besoin de financement (différence entre recettes et dépenses) fait l'objet d'**un appel à contribution**. En 2024 celle-ci s'élève à **44€/hab** en moyenne.

Cette contribution est modulée en fonction des performances de chaque EPCI (kg/hab OMr, kg/hab REC dont verre, kg/hab refus, kg/hab ENC, nombre de filières REP mises en place) de l'année n-1, voire n-2 si les données n-1 ne sont pas disponibles. Ainsi le calcul de la contribution 2024 s'est basé sur les données 2022. Les EPCI « performants » bénéficiant d'une minoration de leur contribution, qui s'équilibre avec une majoration pour ceux qui le sont moins.

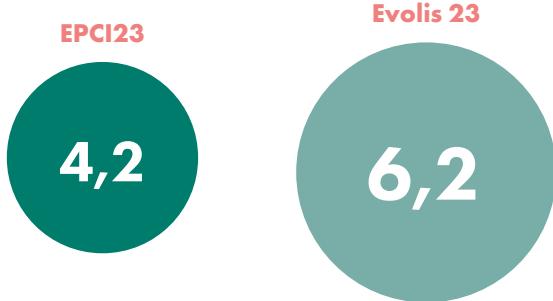
L'enveloppe de cette modulation s'élève à 7% de la contribution totale.

Le budget global d'Evolis 23 est donc construit et suivi de manière à faire ressortir un budget pour les EPCI (avec des contributions comme source de financement) et un budget pour le secteur « historique » d'Evolis 23 (avec la TEOM comme source de financement).





Nombre de REP mises en place par déchèteries

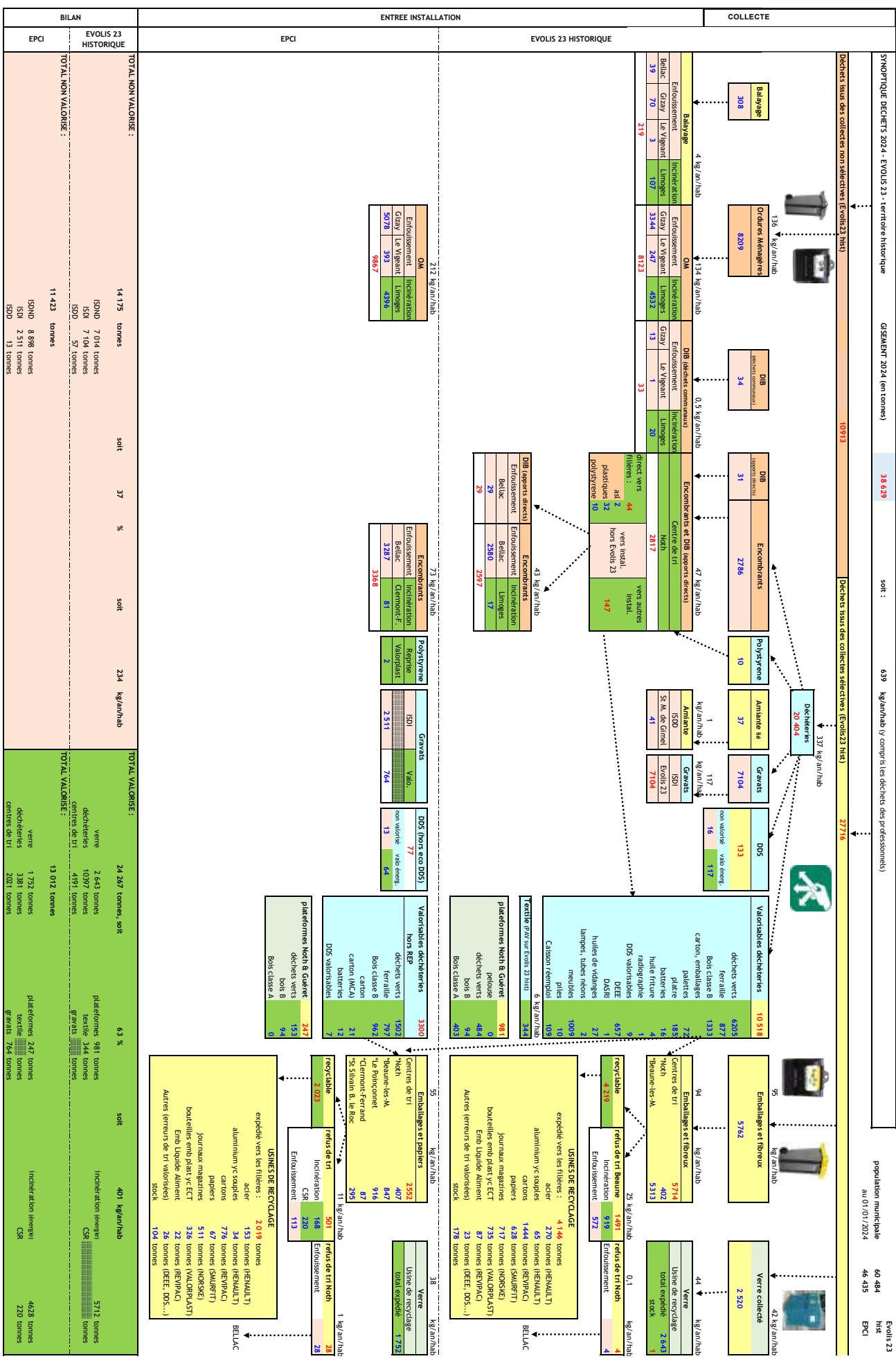


= filières à responsabilité élargie du producteur (REP) comme les DÉEE, les DDS ...

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	
Libellé secteur gestion	Réalisé
Général	1 854 181
Communication	120 345
Exploitation	1 509 581
Prévention	480 822
Précollecte	872 241
Collecte	3 818 109
Transfert/Transport	577 221
Tri Conditionnement	1 668 790
Autre valorisation	381 648
Stockage	1 404 734
Inertes	21 065
DDS et incinération	1 929 477
<b>TOTAL</b>	<b>14 638 212</b>

RECETTES	
Objet	Réalisé
Vente matériaux	1 021 635
Prestation à des tiers (autres collectivités)	29 582
Ventes produits (composteurs, broyage à domicile...)	121 771
Soutiens	2 766 837
Aides	169 666
TEOM + contributions	10 810 925
Redevance spéciale (professionnels) et accès déchèteries	951 762
Autres (remboursements, cessions, annulations de charge)	252 059
Amortissements de subvention	111 688
<b>TOTAL</b>	<b>16 235 924</b>

Résultat : 1 597 711





DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick AUBERT • COMITE DE REDACTION : Service Déchets  
Evolis 23 • CREDITS PHOTO : Service Communication, Freepik, autre (si mentionné) • MISE EN  
PAGE : Service Communication • Evolis 23 Les Grandes Fougères 23300 NOTH - 05 55 89 86 00 -  
[www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr) - SIREN 252 326 079

Le rapport d'activité de l'année 2024 a été édité en septembre 2025.